

Questions orales

Malheureusement, en rendant son jugement la Cour a ordonné à *Operation Dismantle* de payer les dépens, ce qui pourrait représenter une jolie somme. Étant donné la grande valeur de ce jugement pour tous les Canadiens, et le fait qu'il s'agit d'une organisation de bénévoles, sans but lucratif, le premier ministre envisagerait-il de renoncer à percevoir les dépens, vu que ce jugement profite à tous les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de la Justice est absent, mais je parlerai avec lui de la proposition de notre collègue. Je connais l'importance de ce jugement. Je prends note de la proposition. J'en parlerai avec le ministre de la Justice et je ferai connaître ma réponse au député.

LES ACTIONS EN JUSTICE INTENTÉES PAR DES ORGANISMES BÉNÉVOLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'apprécie la réponse du premier ministre. Lorsque des groupes de bénévoles comme celui-ci poursuivent le gouvernement du Canada, qui est financé par les contribuables et dispose d'avocats à plein temps, si nous voulons obtenir le genre de décisions dont nous avons besoin, nous ne devrions pas les laisser payer tous les frais. Je demande donc au premier ministre de discuter avec le ministre de la Justice de la possibilité de les aider.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous examinons actuellement le recours de plus en plus fréquent aux tribunaux, du fait de l'adoption de la Charte, et nous essayons de voir dans quelle mesure le gouvernement du Canada devrait participer au financement. C'est une importante question. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui. Étant donné les changements de la Charte, il est difficile de prévoir où nous en serons dans quatre ou cinq ans. Le rôle des tribunaux sera de plus en plus important. Nous vivons dans le genre de démocratie que nous devons chérir. Je parlerai de cette question avec le ministre.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE RAPPORT SUR L'ÉTABLISSEMENT DU STATUT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous avons au Canada 20,000 personnes qui ont demandé le statut de réfugié et qui attendent que la ministre décide de leur sort. Si j'ai bien compris, la ministre a reçu en même temps que le projet de loi proposé par son ministère les versions anglaises et françaises du rapport du rabbin Plaut sur l'établissement du statut de réfugié que le gouvernement libéral avait promis en décembre et que la ministre a de nouveau annoncé pour janvier dans ses prévisions budgétaires, puis «d'ici quelques semaines» il y a cinq semaines. La ministre va-t-elle déposer le rapport Plaut sans plus tarder afin de permettre aux

députés et au public d'y répondre par des suggestions constructives?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux dire au député que ce rapport sera publié sous peu. Sa réponse et celle des autres députés seront les bienvenues.

M. Heap: Monsieur le Président, la ministre dit qu'il sera publié «sous peu», tout comme elle disait, le 27 mars, il y a près de deux mois, qu'il le serait «d'ici quelques jours».

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, toute une série de rapports qui se sont longuement fait attendre retardent, depuis plusieurs années, la tenue d'un débat public sur la façon dont le Canada traite les réfugiés. La ministre a-t-elle l'intention de retarder la publication du rapport du rabbin Plaut jusqu'à la fin de la session afin de pouvoir faire adopter cette loi par le Parlement en évitant un débat public sous prétexte qu'elle doit se dépêcher d'aider les réfugiés?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, ce n'est pas le cas. Je constate toutefois que le député considère toujours les choses sous leur aspect négatif. Nous voulons être certains que les personnes qui demandent le statut de réfugié seront traitées avec justice et compassion. C'est ainsi que nous répondrons au rapport Plaut. J'espère que le député en fera autant.

* * *

● (1150)

[Français]

LES POSTES

LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION DÉCOULANT DE LA RÉFORME RELATIVE AU POIDS DES COLIS

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. La réforme entreprise par la Direction des Postes en ce qui regarde, par exemple, le poids des colis est très discriminatoire à l'endroit de certains journaux régionaux, par exemple: dans ma circonscription le *Courrier Sud* qui se voit offrir une augmentation de \$24,300 pour une année puisqu'il utilise la poste à 100 p. 100 pour envoyer à ses gens son journal. Je voudrais demander si le ministre a l'intention d'influencer la Direction des Postes afin que l'on fasse une exception pour ces journaux régionaux qui fournissent l'information car, advenant la disparition de ce journal, par exemple, c'est \$150,000 de moins par année qui seraient remis aux Postes.

M. le Président: A l'ordre!

Une voix: Quand vous aurez une question à poser, vous vous lèverez.